



## Projet Alimentaire Territorial - Communauté de Commune Dieulefit-Bourdeaux

### Accompagnement du Domaine du Chardon Bleu

Synthèse des actions réalisées au 08/02/2024

#### 1) Diagnostic de ferme

Dans le cadre du projet de PAT de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux, nous avons réalisé une visite de diagnostic pour l'accompagnement du Domaine du Chardon Bleu le mercredi 26 août 2023 à Roche-Saint-Secret-Béconne.

Étaient présents : Emmanuel Chauvin, agriculteur responsable du domaine impliqué dans le projet de PAT, Kevin Bazile responsable du PAT à la Communauté de Communes, Antoine Morinay-Calmon et Christine Forestier de l'ADAF.

Cette rencontre avait pour objectif de comprendre le contexte global du Domaine du Chardon Bleu, les pratiques en cours et les objectifs en termes d'agroécologies. Ainsi nous avons pu mieux définir la faisabilité de projets d'agroforesterie et les besoins en accompagnement.

Deux parcelles d'intérêt dans le cadre du projet de PAT ont été visitées : une première parcelle de 1,5ha plantée en vignes et une parcelle de .....ha en friche avec un projet de plantation en vignes.

Concernant les projets d'agroforesterie :

La quasi totalité des vendanges sont réalisées mécaniquement sur les parcelles en production. Des plantations agroforestières en intra-parcellaire seraient donc pour l'heure incompatibles avec le système de récolte actuel. Sur plusieurs parcelles en friche des projets de plantation de plantes pérennes à moyen termes sont en cours de réflexion. Des projets d'agroforesterie pourront donc être envisagés sur ces parcelles. Des rencontres ultérieures pour réfléchir à un projet d'aménagement agroforestier sur ces parcelles ont été proposées à l'issue de notre rencontre.

Conséquences sur l'accompagnement de l'ADAF :

Les parcelles de vignes en production sont actuellement désherbées mécaniquement. Le Domaine du Chardon Bleu souhaite mettre en place des couverts végétaux sur ces parcelles pour répondre principalement à une problématique d'érosion. Un besoin d'accompagnement a été identifié pour la mise en place technique de ces couverts. Dès cette année 2023-24 il a été proposé d'accompagner le domaine pour implanter des couverts sur deux parcelles : parcelle La Bourre de 1,5ha et parcelle Le Pontaujard de 2ha.

L'accompagnement consiste en une aide à la définition de l'itinéraire technique en fonction du contexte de la ferme, au choix du mélange d'espèces du couvert, à l'intégration à une commande groupée des semences de couverts, au suivi technique de la mise en place du couvert. L'objectif visé étant d'aboutir à une maîtrise technique sur une petite surface de vignes, de s'équiper progressivement, d'identifier les espèces de couverts les mieux adaptées aux terres de la ferme, et à terme d'élargir la pratique de couverts végétaux à de plus grandes surfaces de vignes.



## 2) Proposition de mise en place de couverts végétaux en 2023-2024

A la suite du diagnostic de ferme une proposition d'itinéraire technique et de mélange d'espèces de couvert a été faite. Plusieurs échanges téléphoniques avec le domaine ont permis de co-construire une proposition finale.

Retrouvez la proposition finale complète de couverts [à ce lien](#). Résumé de la proposition finale :

- Préparation du sol avec 1 ou 2 passages de griffons.
- Semis des couverts si possible avant les vendanges, 1 inter-rang sur 2.
- 2 mélanges d'espèces légèrement différents sont semés :

Mélange 1 pour La bourre : seigle fourrager, féverole, pois fourrager, gesse, moutarde.

Mélange 2 pour Pontaujard : avoine rude (brésilienne), seigle fourrager, féverole, vesce, gesse, moutarde.

- L'inter-rang non semé sera laissé en enherbement spontané géré par broyage.
- Le couvert semé sera détruit au printemps par broyage ou roulage en fonction du matériel disponible, de la charge de travail, de la météo (pluviométrie).

Retrouvez la proposition de mélange d'espèces de couvert détaillée [à ce lien](#). Résumé de la proposition de mélange :

30% de graminées, 65 % de légumineuses, 5% de crucifères. Mélange diversifié de 5 à 6 espèces, dans le but de tester les espèces qui lèveront le mieux et d'adapter la composition du couvert l'année prochaine. Dosé à 110% des doses en plein, afin de maximiser l'implantation et la biomasse produite.

Contraintes identifiées :

- Peu de matériel disponible : griffon, bineuses intercep, broyeur et gyrobroyeur.
- Faible précision de semis avec le semoir de la coopérative.

## 3) Intégration à la commande groupée de semences de couverts

Afin de faciliter l'accès aux semences et de garantir la mise en place des essais de couverts, nous avons organisé une commande groupée de semences à destination des viticulteurs et viticultrices accompagnés par l'ADAF.

Les commandes de chaque ferme ont été centralisées au début de l'été 2023 afin d'identifier les volumes et espèces à commander. Quatre fournisseurs ont été contactés, dont deux localement (Drôme), pour un total de 2,4 tonnes de semences commandées.

## 4) Suivis de la mise en place des couverts

**En octobre 2023, un entretien au téléphone a permis de suivre la réalisation du semis.**

Finalement l'itinéraire de semis réalisé est le suivant :

- Début octobre : 1 passage de griffon sur sol sec + 1 passage de pattes d'oies à la Bourre.
- 16/10/2023 : semis des couverts à 3-4cm de profondeur, 1 inter-rang sur 2, pas de salissement des inter-rangs au moment du semis.



Un semoir direct a pu être emprunté à un viticulteur à Saillans, ce qui a nécessité un temps de déplacement de l'outil conséquent.

Des difficultés de réglage de semoir, des erreurs de quantités de semences et une volonté de simplifier le protocole ont entraîné des modifications par rapport à ce qui avait été proposé :

Les 2 mélanges de couverts proposés ont été mélangés en un seul et unique mélange semé sur les deux parcelles. Parcelle Le Pontaujard : semis de 1,7 ha sur les 1,9 ha. Semoir réglé à 12 ce qui était trop élevé. Parcelle La Bourre : semis d'une seule parcelle, celle la plus pauvre en matière organique. Semoir réglé à 7, ce qui correspond à un réglage approprié.

Globalement, Emmanuel Chauvin est satisfait du semis réalisé. N'ayant pas pu semer en août cette année pour raison de calendrier, il souhaite essayer de semer fin août l'année prochaine pour permettre au couvert de s'installer plus tôt.

**Début décembre 2023, soit environ 1,5 mois après le semis, un déplacement sur les parcelles du domaine a permis de réaliser le suivi de la levée des couverts.**

Le suivi consistait en des comptages et observation des stades de développement d'espèces du couverts et d'espèces adventices dans des quadrats de 0,25m<sup>2</sup>, répétés 2 à 3 fois par parcelle.

Le couvert a globalement bien levé, sauf sur quelques zones de dégâts de sangliers et sur quelques zones plus caillouteuses. L'ensemble des espèces du mélange sont retrouvées. Il y a peu d'adventices présentes. On peut noter cependant un faible recouvrement du sol 1,5 mois après le semis avec environ 30% de chaque quadrat non couvert par la végétation. Cela peut s'expliquer par une date de semis relativement tardive et un ralentissement des conditions optimales au développement des semences. Des écarts de développement sont visibles en fonction des espèces avec un développement en moyenne plus avancé pour la féverole, la vesce, le pois (stade plante jeune >3-4 feuilles ou talles) et un développement en moyenne moins avancé pour le fenugrec, la moutarde, le trèfle (stade plantule avec cotylédones à 1-3 feuilles). Les graminées sont quant à elles plus développées sur la parcelle de La Bourre et moins sur la parcelle Le Pontaujard. Sur cette dernière parcelle, le semis semble en effet moins dense et moins régulier (réglage du semoir en cause).



Parcelle La Bourre, 06/12/2023.

Quadra 1 parcelle La Bourre, 06/12/2023.

Quadra 1 parcelle Le Pontaujard, 06/12/2023.





Parcelle Le Pontaujard, 06/12/2023.

## 5) Conclusions de l'essai

Une première année de couvert végétal réussie au regard des défis initiaux :

- recherche du matériel nécessaire pour le semis et la destruction
- prise en main et réglage de ces outils
- biomasse produite par le couvert semé supérieure à l'enherbement spontané
- bonne couverture du sol

Des pistes d'amélioration identifiées pour la reconduite des couverts en 2024-2025 :

- Date de semis trop tardive (octobre, préférer semer en août/septembre)
- Densité de semis trop faible (à augmenter à 110% des doses en plein)
- La pierrosité des parcelles engendre une hétérogénéité du couvert
- Pérenniser l'accès au matériel de semis et de destruction du couvert
- Maîtriser le réglage du semoir (débit et profondeur de semis).

Perspectives pour 2024-2025 :

- **Reconduite du couvert pour 2024-2025** sur les mêmes parcelles
- **Adaptation du mélange** : 110% des doses en plein (45% poacées, 60% fabacées, 5%



brassicées), 5 espèces

-> sur 3,5 ha 1 inter-rang sur 2 : ~130 kg, 220 €

- **Renforcer l'itinéraire technique**  
(semer tôt, moins profond, trouver les outils, réglage des outils)
- **Participation aux rencontres du réseau Agroforesterie et Sols Vivants en Viticulture** pour inspirer un futur projet de vitiforesterie.